

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n^o 86 – Loi reportant la date
de l'élection scolaire générale de novembre 2011
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N^o 1355-20100601

QUÉBEC

Séance du mardi 1^{er} juin 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 86 – Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011 (Ordre de l'Assemblée le 27 mai 2010)

Membres présents :

- M. Marsan (Robert-Baldwin), président
- M. Curzi (Borduas), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation primaire et secondaire

- M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- M. Blanchet (Drummond)
- M^{me} Champagne (Champlain)
- M^{me} Courchesne (Fabre), ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)
- M. Lehouillier (Lévis)
- M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)
- M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)

Autre député présent :

- M. Deltell (Chauveau)
-

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 02, M. Marsan (Robert-Baldwin) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Courchesne (Fabre) et M. Curzi (Borduas) font des remarques préliminaires.

Il est convenu de permettre à M. Deltell (Chauveau) de participer aux travaux de la Commission.

M. Deltell (Chauveau) fait des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Articles 2 et 3 : Les articles 2 et 3 sont adoptés.

M. Marsan (Robert-Baldwin) propose la motion suivante :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi sous étude afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

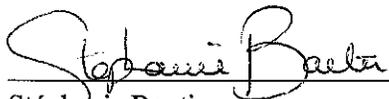
REMARQUES FINALES

M. Curzi (Borduas) et M^{me} Courchesne (Fabre) font des remarques finales.

À 11 h 23, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Stéphanie Boutin


Pierre Marsan

SB/ml

Québec, le 1^{er} juin 2010